

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

PAREMPUYRE - Aménagement de la rue des Palus, entre la rue d'Olives et le carrefour giratoire de l'avenue de Labarde (RD209). Elaboration d'une demande d'autorisation loi sur l'eau - Marché Public sur Procédure Adaptée -
 Choix du bureau d'études - Décision - Autorisation

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'aménagement de la rue des Palus est situé sur l'itinéraire intercommunal 2.105 (Accès à la rocade depuis Parempuyre) inscrit dans le réseau hiérarchisé de voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Afin d'améliorer la situation actuelle, la Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de modifier son profil en travers sur sa section comprise entre la rue d'Olives et l'avenue de Labarde, sur un linéaire de 2 500 mètres environ.

- le réaménagement de cette voie qui nécessite le déplacement des fossés est inscrit sur le programme des équipements de voirie primaire « desserte secteur Nord de la Communauté » code GSP OV04177 dont la décision de faire a été validé en septembre 2006.

- Le projet s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article 10 de la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 à ce titre est soumis à autorisation préfectorale.

Il est prévu de réaliser une étude complémentaire ayant pour objet l'élaboration d'une demande d'autorisation loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'environnement, afin de finaliser le dossier de DUP en cours.

La désignation du prestataire relève des dispositions du code des Marchés Publics (article 28) relatives aux marchés sur procédure adaptée inférieure a 10 000 € HT

Un dossier de consultation comprenant un cahier des charges a été envoyé le 24 janvier 2007 à 4 candidats pour mise en concurrence :

- ANTEA
- SOGREAH Consultant
- SIEE Sud Ouest
- INGEROP

Trois offres ont été remises qui ont fait l'objet d'une analyse répondant aux critères de choix (pondérés):

- 1 - Références et qualifications des candidats
- 2 - Coût de la mission

L'analyse des candidatures et le classement de celles-ci ont conduit à proposer de retenir le bureau d'études SOGREAH consultant au regard des critères préétablis. Le montant de cette prestation s'élève à 8 450 € HT soit 10 106,20 € TTC et sera imputé sur le Chapitre 23 Article 2315 Fonction 8220 Programme VD04 CRB 0400

Monsieur le Vice Président en charge de la Voirie a émis un avis favorable à la conclusion du rapport d'analyse qui lui a été soumis.

En conséquence il vous est demandé Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- décider de confier par marché public sur procédure adaptée cette mission au bureau d'études SOGREAH Consultant
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes les pièces y afférentes

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2007

M. ALAIN DAVID